

RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA

OBJET : Projet de structure de l'espace Raseteau - Règlement intérieur – Charte de l'utilisateur

Mesdames, Messieurs,

L'espace Raseteau est un équipement communautaire destiné à l'animation et à l'information des jeunes. Il propose différents outils, avec notamment, un bureau information jeunesse, un studio vidéo, des studios de répétition et d'enregistrement de musique. Ces outils permettent de développer des actions telles que des résidences d'artistes, des tournages de films vidéo, des tremplins musicaux, des journées de réflexion thématiques autour de problématiques jeunesse, l'ensemble de cette offre est présentée dans le projet de structure qui détermine les objectifs généraux et opérationnels de l'équipement

Afin de clarifier les modalités d'accès à l'espace Raseteau, il est proposé un règlement qui précise les conditions d'utilisation des outils de la structure. Pour s'assurer du respect des droits d'auteur par les usagers de l'espace Raseteau et sécuriser la responsabilité de la collectivité, il convient d'informer les utilisateurs sur leurs droits et sur la nécessité de respecter le droit des tiers. Une charte de l'utilisateur complète le règlement intérieur et vise à aborder de manière pédagogique les responsabilités des usagers dans le cadre de la fréquentation de la structure.

* * * * *

VU l'article 3 alinéa II-4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

VU la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire le centre Raseteau,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leurs créations et initiatives et de leur faciliter l'accès à l'espace Raseteau, dans le cadre d'un projet de structure

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter un règlement intérieur et une charte de l'utilisateur pour encadrer l'accès à l'espace Raseteau,

Le conseil communautaire, ayant délibéré :

- approuve le projet de structure de l'espace Raseteau ci-annexé,
- adopte le règlement intérieur ainsi que la charte de l'usager de l'espace Raseteau ci-annexés,
- autorise le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 12/04/2012 n° 2776
Publié au siège de la CAPC, le 12/04/2012

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM